

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 3 septembre 2013

20h15

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Milhaud M. Sébastien Nyitrai

43 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Christine Dubugnon, Catherine Aellen, Evelyne Lenoble, MM. Nicolas Rosat, Olivier Gétaz, Philippe Rossier, Philippe Cretegny, Luc Chevalaz, Patrick Schneiter, Christian Chevalier, Alain Biedermann, Sébastien Hirschi.

Se sont fait excuser :

Mmes Christine Dubugnon, Catherine Aellen, Evelyne Lenoble, MM. Olivier Gétaz, Philippe Rossier, Philippe Cretegny, Alain Biedermann, Sébastien Hirschi.

M. le Municipal Michel Crottaz est absent.

M. Sébastien Nyitrai officie en tant que scrutateur, en remplacement de Mme Evelyne Lenoble.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce un ajout à l'ordre du jour : en point 3, la commission rapporte sur le préavis No 9/13 – Mise en place du 30 km/h.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2013

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2013 est adopté sans modification (1abstention).

2. Communications du bureau

Le président rappelle que, sauf en cas de maladie, décès d'un proche ou service militaire, toutes les absences sont amendables. Chacun se doit de prendre à cœur sa tâche de Conseiller communal et suivre les séances du Conseil.

Le bureau a reçu des remerciements de Mme Véronique Bezençon et de M. Patrick Berger, fleuris à l'occasion de leur anniversaire.

Le président annonce par ailleurs la démission de M. Christian Chevalier, fréquemment en voyage à l'étranger. Il donne lecture de sa lettre.

3. Rapport de la commission sur le préavis No 9/13 – Mise en place du 30 km/h

M. Serge Thorimbert donne lecture du rapport de la commission et présente un plan de situation au rétroprojecteur. M. Nicolas Suter donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, exprime un avis favorable à l'octroi d'un crédit de Fr. 345'000.- pour la mise en place du 30 km/h en ville d'Aubonne.

En conclusion, la commission ad hoc, unanime, reconnaît le bien-fondé de la démarche et des travaux qui en découlent et prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 345'000.- TTC pour la mise en place du 30 km/h;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante;
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
 - prélèvement au fonds de réserve "Zone 30 km/h et aménagements" Fr. 300'000.-
 - amortissement sur 3 ans par annuités égales de Fr. 15'000.-.

Le président ouvre la discussion.

M. Serge Thorimbert et M. le Municipal de Mestral indiquent à M. Daniel Favre que, en cas d'acceptation de la proposition, les travaux débuteraient le mois prochain pour s'achever au printemps 2014, si la météo le permet.

Mme Sandra Linder suggère que le passage pour piétons devant la boulangerie Stalder soit maintenu pour canaliser le flux des écoliers et assurer la fluidité du trafic à travers Aubonne.

M. Gérard Heimberg estime également les passages pour piétons utiles pour modérer la circulation et éviter que les flux d'élèves se disloquent.

M. le Municipal de Mestral signale qu'une certaine souplesse étant tolérée dans l'application du règlement prévoyant la suppression des passages pour piétons, ceux-ci ne seront pas immédiatement supprimés, octroyant ainsi à la Municipalité une période d'observation. Le passage pour piétons devant la Gare, qui ne se trouve pas dans la zone 30, est conservé. Celui sur la rue Trévelin a pu être maintenu car il traverse une route cantonale très fréquentée et assure le transit des écoliers du Chêne au Château. Le fait que cet axe soit obligatoirement emprunté par les élèves sera un argument pour demander le maintien d'autres passages, leur aménagement étant admis aux abords des écoles. Le passage reliant le bâtiment du Chêne à la place de jeux devrait également subsister. M. de Mestral relève par ailleurs que le 30 km/h obtenu sur une route cantonale est un cas sans précédent dans le canton de Vaud.

M. de Mestral répond aux demandes de renseignements de M. Thomas Buchanan concernant la rue du Lignolat. Il confirme que la ruelle derrière la Tour perd également son statut de "bordiers autorisés". D'autre part, ce n'est pas à la Municipalité, qui reçoit directives et justifications du Canton, de demander l'avis de droit souhaité par M. Buchanan concernant l'application de la suppression de ce statut. M. de Mestral explique qu'avec l'instauration de la priorité de droite généralisée, toutes les rues deviennent de la même catégorie et il n'y a plus de "bordiers autorisés". Concernant les places de parc, la Municipalité invitera volontiers les habitants du Lignolat pour réfléchir au positionnement des emplacements officiels; peu de places peuvent être marquées et la possibilité serait laissée aux riverains de parquer devant chez eux, sans gêner, sur la base du macaron. Cette transformation ne fera pas l'objet d'un préavis mais d'une publication officielle.

M. de Mestral répond à M. Daniel Favre que, contrairement aux zones 20, les piétons ne sont pas prioritaires dans les zones 30.

Selon M. Guy Maurer, l'article de loi cité, stipulant que l'aménagement de passages pour piétons n'est pas permis, ne signifie pas que la suppression soit nécessaire.

M. de Mestral confirme à M. Marcel Schwab qu'il n'y a pas de feu de signalisation sur l'avenue du Clos d'Asper; il figure sur le plan par erreur.

M. Vladimir Mange ne partage pas l'optimisme de la réponse municipale concernant la circulation sur les chemins sans limitation de vitesse du sud-ouest du bourg; le chemin des Morts et la route de l'Etraz sont très fréquentés par des automobilistes roulant à (très) vive allure et il n'y a aucun contrôle. M. le Municipal de Mestral ne sous-estime pas le problème qu'il signalera à la gendarmerie, les compétences des assistants de sécurité publique ne s'étendant pas aux véhicules en mouvement.

M. de Mestral explique à Mme Sandra Linder que les ralentisseurs dans les zones 30 sont des constructions qui, optiquement, rétrécissent la voie (bordures franchissables et larges bandes de peinture).

Le président fait voter l'assemblée, qui adopte les conclusions du rapport de la commission (3 avis contraires, 2 abstentions).

Au nom des initiants qui ont lancé la première pétition et au nom de la Municipalité, M. le Municipal de Mestral remercie le Conseil pour sa décision. Il sait également gré à la commission d'avoir pu rapporter ce soir et permettre ainsi d'avancer les travaux.

4. Rapport de la commission sur le préavis No 10/13 – Vente de 369 m2 pour la construction des derniers immeubles sur la parcelle 411 du Clos d'Asper

Mme Véronique Bezençon donne lecture du rapport de la commission achat et vente de terrains.

En conclusion, la commission d'achat et vente de terrains, à l'unanimité, propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

autorise la Municipalité à vendre 369 m2 issus du DP 1106 et de la parcelle 412 pour le prix de Fr. 750.-/m2.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport de la commission à l'unanimité.

M. le Syndic remercie le Conseil, la commission et sa présidente.

5. Préavis No 11/13 – Révision du PGA, demande de crédit pour honoraires

En l'absence de M. le Municipal Michel Crottaz, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à poursuivre la révision du Plan général d'affectation (PGA);
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 227'000.- TTC pour la suite de cette révision;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur 10 ans, par des annuités égales.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

Mmes et MM. Jean-Philippe Egger, Philippe Rossier, Denise Imesch, Marcel Schwab, Nicole Gabella.
Suppléants : M. Thierry Bertinotti et Mme Anaïs Piguët.

Mme Marie-Christine Saxer Studer trouve intéressant de faire appel à un spécialiste de la circulation routière et estime insuffisant le montant de Fr. 10'000.- prévu pour ses honoraires. Elle demande à la commission d'être attentive à cette aide, la circulation étant un gros souci exprimé lors des séances de la commission consultative pour le PGA.

Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

6. Préavis No 12/13 – Crédit d'étude pour l'appel d'offres marchés publics pour la construction du complexe scolaire "Cœur du Chêne"

Mme la Municipale Gisèle Burnet donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à effectuer l'étude telle que présentée;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 365'700.- TTC pour la réalisation de cette étude;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur 10 ans, par des annuités égales.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

MM. Vladimir Mange, Serge Thorimbert, Nils Piguët, Alain Biedermann, Sébastien Nyitrai.
Suppléants : MM. Marc-Henri Vallon et Michel Favre.

Les Conseillers n'ont pas de remarque à formuler. Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

7. Préavis No 13/13 – Mise en séparatif du secteur Nord-Est du Chêne

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 995'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement aux fonds de réserves :

- prélèvement au fonds de réserve "Mise en séparatif" – compte 9282.10	15% invest. brut
- prélèvement au fonds de réserve "Egouts" – compte 9280.3	35% invest. brut
- prélèvement au fonds de réserve "Extension eau" – compte 9280.1	25% invest. brut
- prélèvement au fonds de renouvellement SI Gaz – compte 9281.3	25% invest. brut

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

Mmes et MM. Jean-Daniel Aubert, Philippe Cretegny, Anne-Marie Piguët, Catherine Aellen, Claudia Bobst. Suppléants : MM. Patrick Berger et Mathieu Félix.

M. le Syndic répond à M. Guy Maurer qu'un pompage de refoulement est nécessaire quand la sortie des eaux sous un bâtiment est plus basse que le collecteur.

Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

8. Nomination de la commission de gestion

Le président rappelle la composition de la précédente commission de gestion, en relevant qu'il serait judicieux qu'un ou deux de ses membres soient renommés afin d'assurer une certaine continuité.

Sont proposés :

M. Vladimir Mange, M. Patrice Ansermet, Mme Valérie André, M. Alexandre Liardet, M. Rémy Senglet, Mme Sandre Linder, M. Thierry Bertinotti, Mme Pauline Rahmani, M. Mathieu Félix.

Bulletins délivrés 43. Bulletins rentrés 43. Bulletin blanc 0. Bulletin nul 0. Bulletins valables 43.
Majorité absolue : 22.

Sont nommés :

Mme Valérie André	39 voix
M. Vladimir Mange	35 "
M. Patrice Ansermet	35 "
Mme Sandra Linder	33 "
M. Thierry Bertinotti	32 "
M. Alexandre Liardet	31 "
M. Rémy Senglet	28 "

Suppléants :

Mme Pauline Rahmani	28 "
M. Mathieu Félix	23 "

9. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Gisèle Burnet annonce le vernissage d'un nouveau livre sur Aubonne, le vendredi 13 septembre sous les Halles, dans le cadre d'Aubonn'Apéro. Mme Laurence Marti, Mme Anne-Marie Piguët et M. Bernard Studer ont contribué à l'écriture de cet ouvrage.

M. le Municipal Eric Muller fait savoir que les alpages ont souffert de la météo capricieuse. La grêle du 20 juin a détruit les herbages et occasionné de gros dégâts à la forêt communale qui, du sud du Pré de Rolle en direction de la Bûcheronne, a piteuse allure. Les feuillus ont été dépouillés de leurs feuilles, les résineux brunissent et leurs aiguilles, qui tapissent le sol, constituent un gros risque d'incendie. Beaucoup d'arbres devront être abattus. Le travail de nombreuses années a été anéanti.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral présente un compte rendu de la situation comptable intermédiaire au 15.8.2013, établi conformément au vœu émis par la commission des finances dans son rapport sur le budget 2013. Ce document a été soumis à la CoFin et M. de Mestral en donne un résumé. L'évolution de la dette et des liquidités, ainsi que l'avancement des investissements en cours figurent également dans le rapport. Pour les prochaines éditions, la Municipalité est ouverte aux améliorations qui pourraient être apportées à ce premier essai. Ce rapport, rédigé à titre d'information, selon les éléments connus au 15 août, n'a aucune valeur légale et n'est pas soumis au vote du législatif. Les Conseillers sont invités à en prendre un exemplaire en fin de séance.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier signale que le plan général d'évacuation des eaux est sous toit et qu'il peut être consulté auprès du service technique. Les travaux d'entretien du collège du Chêne ont été effectués durant les vacances et la rentrée s'est passée sans accroc. L'affaissement sur la RC 30 (route de Lavigny) sous le Lignolat a été réparé et des essais de plaques pour mesurer la solidité de la fondation de la chaussée ont démontré que celle-ci est de très bonne qualité. La Municipalité continue à observer l'évolution de la situation et pourrait effectuer d'autres mesures si nécessaire.

10. Questions et vœux

Mme Marie-Christine Saxer Studer remercie la Municipalité d'avoir rapidement pris les choses en main pour un entretien minimum de la salle de l'Esplanade, répondant ainsi à un vœu de la commission de gestion. Les travaux en cours sont prometteurs.

M. le Municipal de Mestral confirme à M. Marcel Schwab que le tronçon réparé sur la route de Lavigny est sous la responsabilité de la Commune.

M. Marc-Henri Vallon soulève la question du dédommagement des dégâts causés par les camions sur la route de Lavigny. M. le Syndic déclare que pour le moment, la Commune ne dispose d'aucun appui de la part de l'Etat. Le trafic sur cette route est difficilement identifiable et une formule d'indemnisation serait qu'une partie de certaines redevances fédérales (carburant, poids lourds) reviennent aux communes via le Canton; cette question fait l'objet de réflexions au Grand Conseil. Le problème des dégâts causés par le trafic engendré par l'exploitation de la gravière des Ursins est un objet ponctuel bien identifié pour lequel un état des lieux avant et après les travaux peut être fait.

M. Marcel Schwab, Mme Sandra Linder et Mme Denise Imesch demandent des informations sur les travaux entrepris à la route de Pénesson. M. de Mestral explique que le double sens de circulation posait des problèmes de sécurité. Après concertation avec l'ensemble des habitants du quartier, il a été décidé d'instaurer un sens unique en montant dans le but de ralentir et diminuer le trafic sur cette route. Avec un chemin piétonnier prévu sur la droite de la chaussée en montant, bordé de piquets, il n'y aura pas d'espace pour des places de parc. Les frais engendrés entrent dans les compétences municipales.

M. Gérard Heimberg souhaite un meilleur cheminement le long de la route d'Allaman. M. le Municipal de Mestral fait remarquer qu'il y a un trottoir en continu; une partie de son tracé passe à l'intérieur, le long de la rue de l'Ouriette et son indication peut être améliorée.

Concernant le projet de centre sportif intercommunal de Perroy, M. le Syndic signale à M. Thierry Bertinotti que les démarches de réflexion débutent et aucun avant-projet n'est encore esquissé. Une synthèse a été faite par rapport aux besoins et plusieurs communes seraient intéressées à participer à ce centre.

M. le Syndic fait savoir à Mme Anne-Marie Piguet que des pourparlers sont en cours avec les propriétaires des parcelles concernées en vue de la création d'un trottoir le long de la route qui relie l'ouest de la rue du Chaffard à la route du Bois Elysée.

Le président lève la séance à 22h10. Il rappelle la prochaine séance du 24 septembre 2013 et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor